



NON AUX PIÈGES TUANTS !



PÉTITION

Parmi tous les pièges autorisés en France, certains sont conçus pour tuer les animaux. Dans les faits, ces pièges se révèlent non sélectifs et provoquent la mort ou la mutilation de nombreuses autres espèces non visées. Théoriquement destinés aux espèces « nuisibles », ils éliminent avec la même radicalité des animaux domestiques et des espèces protégées (chats, chiens, hérissons, écureuils, genettes, chats sauvages, loutres...).

L'ASPAS dénonce la barbarie de ces pièges et demande l'interdiction définitive de leur utilisation au ministère de l'Écologie, afin que plus aucun piège tuant ne puisse être tendu en pleine nature, proche de nos maisons et porter une atteinte grave à notre faune sauvage et domestique.

Signez pour obtenir l'interdiction des pièges tuants !

Nom - Prénom	Adresse	Signature